



Articulation permis environnement – Décret Sol

Rizzo Loredana
8 octobre 2019 – Tournai



Entreprendre et réussir ensemble

Présentation

UCM ENVIRONNEMENT

Mission de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des thématiques liées à l'environnement pour les TPE-PME, indépendant membres et non membres de l'UCM (subventionnée par la RW)

Hainaut et BW	Liège	Namur, Luxembourg et BW
Loredana RIZZO	Sandrine DAVID	Jean-Yves MARION
loredana.rizzo@ucm.be	Sandrine.david@ucm.be	jy.marion@ucm.be
0474 69 15 47		
065 38 38 13		

Site : www.ucm.be/environnement



Entreprendre et réussir ensemble

Articulation Permis Environnement – Décret Sols

Extrait conforme de la Banque de Données de l'Etat des Sols (BDES)

A partir du 1er janvier 2019 → les informations de la BDES devront être fournies via un extrait conforme :

- lors de la cession (vente) de tout terrain ou de tout permis d'environnement (art. 31);
- lors de l'introduction d'un permis d'environnement pour une installation ou une activité présentant un risque pour le sol (art. 91).

Décret Sol

FAITS GÉNÉRATEURS – EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION OU ACTIVITÉ À RISQUE : (2/5)

Une étude d'orientation est requise pour :

✓ l'exploitant d'une installation ou d'une activité présentant un risque pour le sol (1) (art 24):

- a) en cas de cessation de l'installation ou de l'activité visée ;
- b) au terme du permis ou de la déclaration environnementale;

→ Dans ce cas, joindre à la demande de renouvellement au minimum une étude d'orientation

- a) en cas de retrait définitif du permis ;
- b) en cas d'interdiction définitive d'exploiter;
- c) en cas de faillite.

Arrêté du Gouvernement wallon arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences, des installations et activités classées ou des installations ou des activités présentant un risque pour le sol

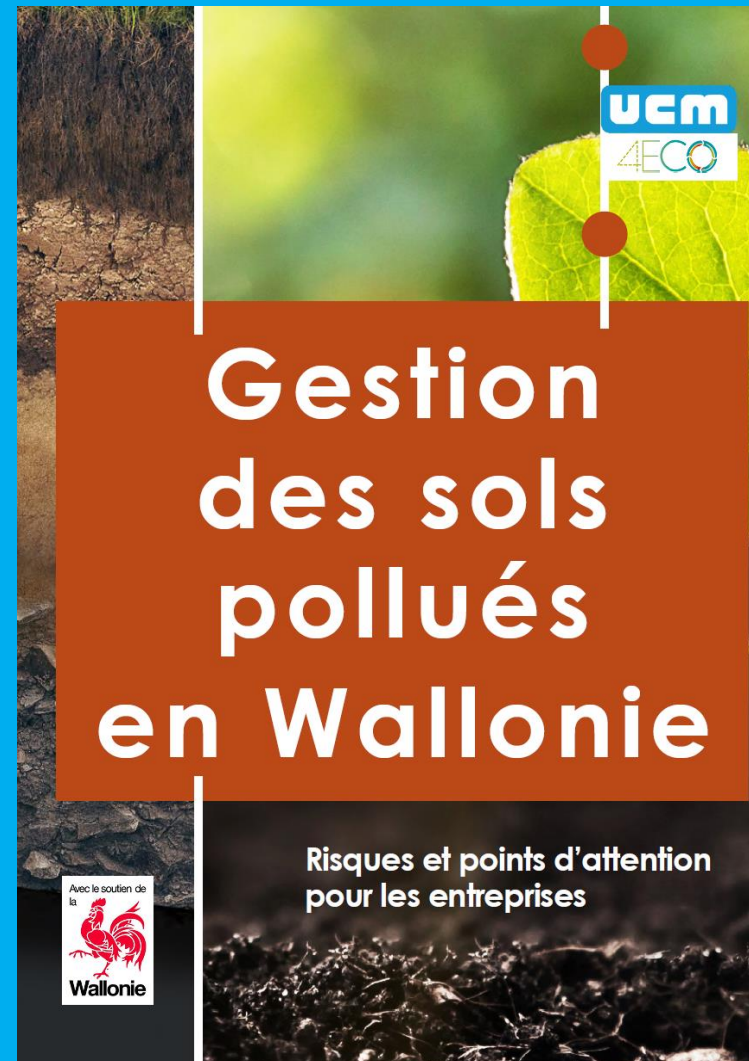
Numéro — Installation ou activité	Classe	EIE	Risque pour le sol	Organismes à consulter	Facteurs de division		
					ZH	ZHR	ZI
50.20.01 Entretien et/ou réparation de véhicules à moteur : 50.20.01.01 lorsque le nombre de fosses ou ponts élévateurs est inférieur ou égal à 3	3						
50.20.01.02 lorsque le nombre de fosses ou ponts élévateurs est supérieur à 3	2		X				
50.20.02 Cabine de peinture	2		X				
50.20.03 Car-wash (lave-auto tunnel, lave-auto portique et car-wash à zone de lavage unique ou multiple équipé de nettoyeur à haute pression)	2						
50.4 Commerce et réparation de motocycles							
50.40 Commerce et réparation de motocycles							
Local ou terrain capable de recevoir (voir 63.21.01) : 50.40.01 de 20 à 100 motocycles destinés à la vente	3						
50.40.02 plus de 100 motocycles destinés à la vente	2		X				
50.5 Commerce de détail de carburants							

SESSION QUESTIONS/RÉPONSES



Entreprendre et réussir ensemble

Brochure disponible en ligne sur le [site de l'UCM](#)



Gestion des sols pollués en Wallonie

Risques et points d'attention
pour les entreprises



UCM ENVIRONNEMENT

www.ucm.be/environnement

MERCI 😊

LOREDANA RIZZO

065 38 38 13

0474 69 15 47

LOREDANA.RIZZO@UCM.BE

HAINAUT - BW



Entreprendre et réussir ensemble